

# Liège : interdites d'examens à cause du voile

## Des profs menacent des étudiantes voilées

**Plusieurs étudiantes musulmanes de la Haute École de la Ville de Liège, section Jonfosse, ont été menacées par des professeurs de ne pas être acceptées aux examens si elles ne retireraient pas leur voile. Muslim's Rights Belgium et le Centre pour l'Égalité des Chances ont d'ores et déjà annoncé leur intention de ne pas en rester là.**

« Avant la Toussaint, des professeurs nous ont annoncé que le foulard islamique allait être banni de l'école », raconte Lina, une étudiante en 2<sup>e</sup> baccalauréat institutrice à Jonfosse, de la Haute École de la Ville de Liège. « Nous avons demandé à voir le règlement d'ordre intérieur, mais ça n'a pas été possible. On nous a dit qu'il était en train d'être modifié. »

Faute de preuve écrite, les étudiantes musulmanes ont donc conservé leur foulard. Mais les pressions se sont alors accentuées, continue la jeune fille.

« Chaque semaine, on a des remarques de professeurs qui nous disent qu'on n'a rien à faire à l'école tant qu'on garde le foulard. L'un d'entre eux a même dit qu'il pouvait nous refuser à l'examen si on ne l'enlevait pas. »

Or, les examens sont pré-

vus la semaine prochaine. Les jeunes filles voilées, qui craignent que ces menaces ne

soient mises à exécution, ont donc alerté Muslim's Rights Belgium, qui a décidé de monter au créneau : « Nous allons faire deux signalements », explique Fouad

Benyekhlef, administrateur de Muslims'Rights Belgium. « Le premier

pour discrimination directe parce qu'on voit clairement ici que c'est le voile islamique qui est visé, et

non un couvre-chef comme cela se fait dans certains établissements. Et le second parce que, si le règlement a réellement été modifié, ce

qu'ils font à Jonfosse n'est pas légal : le règlement d'ordre intérieur

n'a pas été communiqué aux élèves et ne peut donc pas être appliqué. La procédure n'a pas été respectée. S'ils essaient vraiment d'exclure une jeune fille voilée, nous transmettrons le dossier à notre avocat. »

Le Centre pour l'Égalité des Chances va lui aussi intervenir, sur base d'un décret de la Communauté française qui stipule dans son article 20 du décret

« qu'en matière d'accès et de suivi de l'enseignement correspondant à la formation professionnelle, au-

cune justification à une distinction directe sur la base des convictions religieuses n'est admissible. »

### JUSTE CERTAINS PROFESSEURS ?

« Pourquoi vouloir expulser à chaque fois une jeune fille qui porte le foulard ? », s'interroge Fouad Benyekhlef. « On nous dit que l'école est là pour favoriser l'intégration, mais si l'objectif est aussi d'émanciper les femmes, il faut bien se rendre compte que ce n'est pas en les renvoyant chez elles sans diplôme qu'on va y arriver... »

Les jeunes filles concernées sont d'autant plus choquées de la tournure que prennent les événements qu'elles avaient pris les devants lors de leur inscription à Jonfosse. « On avait demandé si le voile posait un problème, et on nous avait dit qu'il n'y avait aucun souci pendant les cours. Nous devons juste l'enlever pendant les stages, mais ça, on le sait depuis le début. Ici, ils changent les règles au milieu du jeu, à un moment où on ne peut même plus s'inscrire ailleurs, et à une semaine des examens. »

Reste à voir maintenant si cette politique de bannissement du foulard émane de l'école elle-même, ou de certains professeurs. Et la balance penche clairement du côté de la seconde hypothèse. ■

GEOFFREY WOLFF

## AUCUNE PLAINTE REÇUE DANS LES CABINETS, QUELQUES-UNES AU MRAX

## Les ministres laissent faire les directeurs

Le voile, c'est l'affaire des écoles, pas des ministres ! Il est loin le temps où l'ex-ministre de l'Enseignement obligatoire, Marie-Dominique Simonet (cdH), voulait l'interdire jusqu'à la fin de la troisième année secondaire. « Actuellement, le choix d'autoriser ou d'interdire le voile est laissé à l'appréciation des directions d'écoles. Je pense qu'il sera nécessaire de légiférer et vite », nous disait-elle en 2010. Avec une échéance dans sa ligne de mire : la rentrée scolaire suivante. Le ton a bien changé. « Les ministres (Milquet (cdH) ou Marcourt (PS) pour le supérieur,

Ndlr) *n'interviennent pas. Ce choix est laissé aux directions d'écoles qui sont les mieux placées pour connaître les spécificités de leurs étudiants et de leur environnement* », dit-on au cabinet des ministres.

Avis partagé au Segec, qui chapeaute l'enseignement catholique, où l'on précise qu'il n'y a que très peu d'écoles (moins de 5 %) qui acceptent le port de signes convictionnels en classe. Le service juridique a même préparé une « clause-minute » pour les écoles qui voudraient insérer l'interdiction dans leur règle-

ment. Elle précise que l'élève est prié de retirer tout couvre-chef (casquette, voile, etc.).

La meilleure preuve que tout est clair, c'est qu'il n'y a pas de plainte. « On ne reçoit pas de courrier à ce sujet », entonne-t-on en chœur, au Segec et chez les deux ministres précités.

### PLAINTES DE JEUNES MUSULMANES

Du côté du Mrax (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie), la chanson n'est pas tout à fait la même. « Le nombre de plaintes dont nous sommes saisis est réduit, c'est

*vrai* », explique-t-on au service juridique de l'association. « Mais l'interdiction est généralisée, carrément banalisée. Beaucoup ne désirent donc pas aller plus loin, devant le Conseil d'État, par exemple, convaincus qu'il s'agirait d'une perte de temps et d'argent. Ou alors, pour franchir l'étape, il faut des violences, comme dans le cas de cette jeune fille de 5<sup>e</sup> secondaire qui s'était fait arracher son voile par un professeur. »

Le MRAX précise que les seuls cas portés à sa connaissance concernent le port du voile. ■

DIDIER SWYSEN

## VILLE DE LIÈGE

### « Pas d'interdiction en vigueur »

Du côté de la Ville de Liège, pouvoir organisateur de la Haute École Jonfosse, on tombe des nues en apprenant les menaces dont ont été victimes ces jeunes filles.

« Il n'y a aucune interdiction en vigueur au sein de la Haute École catégorie pédagogique », assure Willy Monseur, l'inspecteur général de l'enseignement communal pour la Ville de Liège. « Il n'y a pas d'interdiction, pas de processus en cours et aucune intention de le faire. »

Mais on ne compte pas en rester là

pour autant. L'inspecteur général promet ainsi d'ouvrir une enquête pour identifier les professeurs qui auraient proféré ces menaces envers les jeunes musulmanes. « Les étudiantes qui sont victimes de menaces de ce genre doivent s'adresser à moi. En tant qu'inspecteur général, je compte remonter la filière et identifier les professeurs, qui s'exposent à l'ouverture d'un dossier disciplinaire. »

Les étudiantes voilées de Jonfosse pourront donc passer leurs examens la semaine prochaine. ■